



Communiqué de presse

Des substances chimiques nocives détectées dans des vêtements pour enfants testés par les autorités françaises

Des niveaux préoccupants de « polluants éternels » dangereux ont été détectés dans un échantillon de vêtements pour enfants testés en France dans le cadre d'essais financés par l'UE. Au total, 60 % des produits ne répondaient pas aux exigences.

Les autorités françaises de surveillance du marché ont prélevé 10 articles de vêtements pour enfants, notamment des manteaux, des vestes et des pantalons imperméables, et les ont testés pour détecter la présence de cinq substances chimiques dangereuses. Sur les 10 produits, **seuls 40 % répondaient aux exigences minimales des tests**, tandis que 60 % ne les respectaient pas.

Six des produits testés contenaient des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), également appelées « polluants éternels » artificiels, qui sont utilisées dans les produits de consommation courante pour repousser la saleté et l'eau. Les PFAS sont très persistants dans l'environnement et dans le corps humain, et présentent des risques sanitaires importants, raison pour laquelle certains PFAS précédemment réglementés font désormais l'objet de restrictions dans l'UE.

En réponse à ces risques et afin de protéger les consommateurs, les autorités françaises ont retiré ces produits du marché.

« Le fait que six des dix produits ciblés n'aient pas satisfait à nos contrôles ne doit pas être perçu comme un motif d'inquiétude, mais comme la démonstration de l'efficacité de notre surveillance ciblée. Nous identifions les secteurs où les risques sont les plus susceptibles d'apparaître et nous concentrons nos efforts sur ces points sensibles. Tous les produits concernés ont été retirés du marché. Le message adressé aux fabricants est sans équivoque : les règles doivent être respectées, et nous veillons à leur application. »

Mélanie Janin, Chef de projet, DGCCRF (Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)

Une initiative à l'échelle de l'UE pour protéger les consommateurs

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre de tests de sécurité menés par l'UE sur 128 articles de consommation courante collectés dans des boutiques en ligne et des magasins physiques de 12 pays participants : la Belgique, la Croatie, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, l'Espagne et la Suède.

Les produits ont été envoyés à un laboratoire accrédité pour y être testés. Les autorités nationales ont également vérifié si les échantillons présentaient des étiquetages, des marquages ou des instructions incorrects.

Plusieurs échantillons de vêtements imperméables pour enfants, tels que des coupe-vent et des imperméables, se sont révélés contenir des PFAS. De même, des métaux lourds comme le plomb, le cadmium et le nickel, qui présentent de graves risques pour la santé, ont été détectés dans des échantillons de bijoux fantaisie.

Alors que 80 % des produits testés étaient conformes à la réglementation de l'UE et des États membres, 24 des 25 produits non conformes ont été classés comme présentant un risque grave ou élevé. Les autorités nationales de surveillance du marché participant à cette initiative collaborative ont interdit la vente de 10 produits et ont ordonné le retrait du marché de 10 autres. Six produits ont dû être détruits et six autres ont fait l'objet d'un rappel auprès des consommateurs.

Des normes de sécurité des produits plus strictes pour les consommateurs de l'UE

Les tests ont été réalisés dans le cadre de l'édition 2025 de l'initiative «Activités coordonnées de l'UE en matière de sécurité des produits» (CASP), financée par la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, qui fournit également des orientations sur les produits à tester.

CASP vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs en permettant aux autorités nationales chargées de la surveillance du marché des pays de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange de mieux coordonner leurs activités.

Les autorités participantes s'accordent sur l'éventail des produits concernés et les critères de test. Elles prélèvent des échantillons sur leurs marchés, en ligne ou dans des magasins physiques, et les envoient pour analyse. Une fois les tests effectués par le laboratoire, les autorités procèdent à des évaluations des risques pour les produits non conformes et prennent des mesures correctives. Cela consiste notamment à enjoindre aux fabricants et aux détaillants de cesser la vente de leurs produits, de les retirer du marché ou de les améliorer.

Le deuxième groupe de produits testés dans le cadre de l'édition 2025 de CASP concerne les sièges de vélo pour enfants. Chaque édition porte sur un nouvel ensemble de produits, en fonction des priorités définies par la Commission européenne et les États membres participants.

Les coordonnées des autorités nationales de votre pays et de votre secteur d'activité sont disponibles [ici](#).

Plus d'informations : [CASP 2025 — Rapport d'activité final sur les produits chimiques](#).

Que pouvez-vous faire en tant que consommateur ?

Achetez auprès de boutiques en ligne qui identifient clairement le fabricant et le distributeur du produit. Avant d'acheter, consultez le portail [Safety Gate](#) de l'UE — où les autorités nationales répertorient les produits non alimentaires dangereux — pour vérifier si le produit a été signalé comme dangereux.

Si vous avez des inquiétudes concernant un achat que vous avez déjà effectué, vérifiez le numéro de lot ou le code du produit par rapport à ceux répertoriés sur le site pour voir quelle action est recommandée. Vous pouvez signaler tout problème de sécurité ou accident lié à votre produit à votre autorité de protection des consommateurs via le [portail « Consumer Safety Gateway »](#).

Pour en savoir plus :

[CASP 2025 — Rapport d'activité final sur les produits chimiques.](#)

<https://ec.europa.eu/safety-gate/#/screen/pages/casp>

Pour plus d'information, contactez :

David Crous, ESN

Casp2025@esn.eu